



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 3 novembre 2025

- Compte-rendu -

**Présents** : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

**Excusés** : Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMEE  
Laurent ROPERS

**Absents** : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

**Participait également** : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

**Secrétaire de séance** : Carine PARRENIN

\*\*\*\*\*

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Carine PARRENIN

➤ **Question préalable**

Le Conseil municipal n'ayant pu se tenir le 27 octobre faute de quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux Conseillers municipaux le 28 octobre pour la séance du 3 novembre.

Une question a été rajoutée à l'ordre du jour initial du 27 octobre avec l'accord unanime des conseillers en début de séance : la cession gratuite d'une parcelle de terrain par l'Association foncière à la commune, rue Derrière Laval (voir plus loin).

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025, avec deux compléments apportés par Dominique Henry :

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) pour lequel la commune de Gennes accepte une contribution financière est un RESEAU et non une CLASSE. Les interventions ne se font pas seulement à Saône.
- Le nombre de livres prêtés par la médiathèque départementale à la bibliothèque de Gennes est de 400 livres deux fois par an et non de 400 livres par an.

➤ **Forêt-bois :**

Le comité communal forêt-bois réuni le 1<sup>er</sup> octobre avec l'agent forestier ONF a émis des propositions dans plusieurs domaines, propositions qui après présentation sur plan et débat sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

- Etat d'assiette (coupes de bois) 2026

Les exploitations de bois seront effectuées en coupes :

- n° 16 (régénération),
- n° 35 et 36 (amélioration sapin et chêne)
- n° 29 (éclaircie, résineux, mélèzes secs)

- Programme de travaux 2026

En parcelle n° 16 :

Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements

Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur

Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle

Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur

Coût prévisionnel : 8 920.50 € HT

En parcelles n° 25 et 24 :

Entretien du parcellaire, débroussaillement manuel de la végétation sans mise en peinture, en lisière de forêt à proximité des habitations

Coût prévisionnel : 287 € HT

- Affouage : il sera réalisé en coupes n° 19 et 33, avec un complément de chablis.

Le montant de la redevance d'affouage est fixé, comme l'an dernier, à 6 € par stère.

Les volumes d'affouage seront définis avec l'objectif d'un maximum de 20 stères par lot.

Les inscriptions sont à faire en mairie au plus tard le **21 novembre 2025 à 18 heures**.

- Vente de bois de chauffage aux habitants

Pour donner suite à des demandes d'habitants du village, il avait été proposé aux affouagistes de fabriquer du bois pour les habitants, en exemptant alors ces affouagistes de la redevance d'affouage. Deux affouagistes ont accepté, et ont fabriqué environ 18 stères de bois, qu'ils ont sortis de la forêt et stockés en bord de chemin en bois d'un mètre. Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le montant de la vente de ce bois de chauffage aux habitants de la commune (hors affouagistes) à 40 € par stère. Ceci dans la limite de 5 stères par foyer et par an.

Les inscriptions peuvent se faire en mairie jusqu'au **21 novembre 2025 à 18 heures**.

Les volumes réels délivrés seront si nécessaire répartis en fonction du nombre d'inscrits. A l'inverse si tous les volumes ne sont pas délivrés, les inscriptions resteront possibles jusqu'à épuisement du stock.

Merci chaleureusement à Christian Greset et Jean-Pierre Plançon d'avoir effectué ce travail.

## ➤ Complémentaire santé pour les employés communaux : renouvellement du contrat

Le contrat précédemment conclu avec le Centre de Gestion du Doubs pour une participation de la commune à la complémentaire santé des employés communaux est renouvelé pour la période 2026-2031, dans les mêmes termes, soit 50% du montant de référence.

## ➤ **Lotissement de l'Orée des Landes** : informations diverses, avancement, calendrier

A ce stade cinq terrains individuels ont été vendus, et un autre est réservé. De plus le terrain destiné aux logements locatifs sociaux fait l'objet d'un compromis et sera vendu prochainement.

Une première maison est actuellement en cours de construction, et d'autres travaux, notamment les appartements et trois autres maisons, devraient démarrer d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.



Sur le plan financier, ces premières ventes couvrent un peu plus de la totalité des dépenses engagées : travaux de viabilisation, chemins piétons, détournement de l'ancienne conduite d'eau, études, maîtrise d'œuvre.... La situation financière est donc saine.

Les travaux de finition (trottoirs, enrobés, éclairage... ) seront réalisés en deuxième tranche après les constructions, au plus tard fin 2027. Le marché est déjà conclu avec l'entreprise Bonnefoy.

Le permis d'aménager (PA) a été déposé et accepté par GBM. Dans ce PA, la gestion des eaux pluviales avait été validée par GBM, notamment grâce à la mise en place d'un bassin de rétention avec trop-plein se rejetant dans le réseau public. Au cours des travaux, GBM a demandé plusieurs ajustements, parmi lesquels la création de plusieurs puits d'infiltration supplémentaires, et la mise en œuvre d'une noue le long de la rue de l'École. Ces adaptations ont été réalisées conformément à leurs demandes. Cependant, une fois les travaux terminés, GBM est revenu sur sa position et demande que les eaux pluviales soient gérées directement sur la parcelle du lotissement. Face à cette situation, la mairie a pris contact avec un bureau d'études spécialisé, le cabinet Reilé, afin de rechercher une solution technique adaptée. Une visite sur site a eu lieu le 18 septembre, et un devis d'étude de 3 883 € a été accepté. Le cabinet Reilé réalisera donc une étude visant à identifier une solution d'infiltration sur le site. La commune prend en charge cette étude et engagera les travaux si la solution proposée s'avère techniquement réalisable et financièrement acceptable. Dans le cas contraire l'accord initial de GBM reste valable.

➤ **Zone artisanale** : cession de terrain à GBM, informations, avancement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession du terrain (parcelle AA155 pour une contenance de 6243 m<sup>2</sup>) à Grand Besançon Métropole, qui exerce désormais la compétence des aménagements de zones d'activité économique. Le prix de cession sera fixé sur la base du prix de vente du terrain par GBM aux entreprises, diminué des coûts de travaux engagés par GBM pour l'aménagement du terrain.

Par ailleurs le permis d'aménager fait l'objet d'une modification pour tenir compte de certaines contraintes de distances des constructions par rapport aux limites des parcelles.

Les quatre entreprises qui ont préparé leurs projets pourront alors instruire leurs permis de construire puis lancer leurs constructions.

➤ **Centre de flux télécom** : convention de servitude de réseaux (fibre optique)

En complément de la délibération du 27 février 2025 qui décidait de la vente du terrain de 115 m<sup>2</sup> à la société Nexloop et d'une servitude de passage sur le parking de la salle polyvalente, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le droit à la constitution d'une servitude de réseaux (tréfonds) pour la fibre optique et les réseaux électriques sur la parcelle AA157, depuis la route départementale.

Les travaux d'implantation pourraient démarrer dès la fin du mois de novembre.

➤ **Cession gratuite d'une parcelle de terrain** par l'Association foncière à la commune rue Derrière Laval

En complément des décisions prises précédemment, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de la part de l'Association Foncière de Remembrement en faveur de la commune la cession pour l'euro symbolique de la parcelle AA 310 provenant de la division de la parcelle AA40 en extrémité de la rue Derrière Laval, pour une contenance de 55 m<sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> adjoint Mr Lhommée est chargé d'assurer les dépôts de pièces et signer au nom de la commune l'acte notarié relatif à cette cession.

➤ **Cérémonie du 11 novembre à 11 heures** : préparation

Toute la population est invitée à participer, **lundi 11 novembre à 11h**, devant le monument aux morts.

La cérémonie du 11 novembre est un temps fort dans la vie de notre commune, et cette année encore nous avons convié les enfants des classes de CM1 et CM2 à venir chanter la Marseillaise durant la cérémonie.

Ce temps étant aussi un moment de partage et de souvenir intergénérationnel, nous invitons tous les enfants du village quel que soit leur âge, ainsi que leurs familles, à venir commémorer l'Armistice du 11 novembre.

La cérémonie sera suivie d'un temps de convivialité à l'Espace de la Combe d'Argent.

➤ **Intercommunalité – GBM :**

**Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 15 septembre**

- 16 septembre : Réunion de travail à GBM pour le projet de ZAE
- 17 septembre : Rendez-vous avec GBM pour problème d'écoulement rue des Vignes
- 17 septembre : Syndicat du Marais, comité syndical
- 24 septembre : GBM assises communautaires
- 25 septembre : GBM conseil communautaire
- 1<sup>er</sup> octobre : Natura 2000
- 2 octobre : Conférence des maires, thème PLUi
- 14 octobre : GBM comité de secteur eau-assainissement à Montfaucon
- 17 octobre : GBM commission des finances
- 23 octobre : repas du comité forêt-bois avec l'ONF
- 24 octobre : concert de l'école de musique à la salle polyvalente

**Rapports sur le Prix et la Qualité de Service Eau et Assainissement 2024 (RPQS)**

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Gennes pour l'année 2024.

**Transferts de charges 2025 entre communes et GBM : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Clect)**

La commune conclut chaque année une convention avec GBM pour le montant des Attributions de Compensation liées aux transferts de compétences entre collectivités.

Le rapport de la CLECT du 25 septembre 2025 fixe le coût définitif des transferts de charges 2025, conforme à l'estimation de décembre 2024. Ce coût pour la commune est lié en particulier au transfert des compétences « eaux pluviales » depuis 2018 et « voirie » depuis 2019. Pour la commune de Gennes, le coût est en 2025 de 60 239 €, avec une évolution de la répartition entre fonctionnement et investissement, et la fin du bonus de soutenabilité obtenu les années précédentes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants de transferts de charges, ainsi que les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif au transfert de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique » décrits dans le rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.

**Comité de secteur Plateau eau-assainissement**

Réuni le 14 octobre, le comité de secteur eau-assainissement tire le bilan de l'année écoulée et programme les travaux de l'année suivante.

Pour Gennes en 2025 les travaux ont concerné le raccordement du lotissement

Pour 2026, des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et assainissement sont programmés rue des Vignes.

- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

- Plateau sportif, terrain multi-sports

Le démarrage des travaux a eu lieu comme prévu le 20 octobre. Une grande partie des éléments est déjà montée ; il ne reste plus que la mise en place du sol sportif synthétique, et la peinture de la piste. Cependant, un retard est à prévoir en raison des conditions météorologiques pluvieuses. En effet, le collage du sol sportif ne peut être réalisé que lorsque le support est parfaitement sec. Nous attendons donc avec impatience une petite accalmie de la météo pour finaliser les travaux.

- Réunion publique PLUi

Une demande a été formulée auprès de M. Laroppe (GBM) pour qu'une réunion publique soit organisée à Gennes dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. La commune est actuellement dans l'attente d'une proposition de date. Dès que celle-ci sera arrêtée, les habitants de Gennes seront informés afin de favoriser une large participation à l'événement.

- Ecole

Les travaux de rénovation de l'escalier de l'école primaire ont été effectués durant les dernières vacances scolaires, conformément au calendrier prévu. L'intervention a permis de remettre en état l'ensemble de la structure, d'améliorer la sécurité de l'accès et de garantir de meilleures conditions d'accueil pour les élèves et le personnel.

*Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée*

- **Bibliothèque :**

Bilan des activités de la bibliothèque dans le cadre du Contrat Territoire Lecture financé par Grand Besançon Métropole :

Le 27/09 :

- Fresque de la biodiversité animée par une salariée de France Nature Environnement - 9 adultes y ont participé
- Biathlon sur l'eau organisé par La classe jeux (quizz, parcours sportif et remise de médailles) Participants : 9 enfants de 4 à 6 ans, 13 enfants de 8 à 13 ans, et 13 adultes.

Le 06/10 : - Le temps des histoires (contes et activités sensorielles sur le thème de l'eau) organisé par les bénévoles de la bibliothèque pour 2 classes : les maternelles, les CP-CE1

Le 10/10 : Atelier ludique et créatif sur l'influence de l'eau dans nos vies, organisé et animé par une salariée de FNE pour 2 classes : les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2

Le 11/10 : Balade gourmande au départ de la bibliothèque, puis visite de la mare forestière, d'une doline, et de la grotte. Observations des différents milieux et expériences interactives, animées par une salariée du Syndicat du marais de Saône. Goûters préparés par les bénévoles et proposés à plusieurs endroits (mare, fond de la grotte). Au retour diaporama commenté sur le marais de Saône.

Participants : 8 enfants de 3 à 8 ans, 3 enfants de 10 ans, et 20 adultes.

Du 29/09 au 31/10 : Exposition interactive prêtée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté "Et si... les milieux humides pouvaient parler ? Le manifeste des mal-aimés"  
visiteurs : maternelles 18 primaires 34 adultes 43

Animations à venir :

Le 15/11 à 20h, à la salle près de l'église : Théâtre forum « Non mais à l'eau, quoi ! »

**Ecrit par deux comédiens professionnels**, à partir d'histoires collectées auprès des habitants de la commune, joué par des bénévoles de la bibliothèque, avec la participation des habitants.

Le théâtre forum est une pratique théâtrale populaire et participative. L'objectif est de faire émerger la parole citoyenne sur la thématique de l'eau, l'environnement, l'écologie.

Le 28/11 à 20h, à la bibliothèque : « Eau, climat, biodiversité, en route vers l'inconnu » Conférence (suivie d'un débat) de Daniel Gilbert, chercheur en écologie, ancien directeur du laboratoire bisontin Chrono-environnement, associé au CNRS. Il intervient surtout sur la sauvegarde des zones humides et l'évolution du climat. Il travaille à l'université de Franche-Comté.

*Eléments rapportés par Dominique Henry*

#### ➤ Questions et informations diverses

- **Récompense** : Le lundi 3 novembre, s'est tenue à l'Hôtel de Région, salle Edgar Faure, la manifestation « **Les Chemins de l'excellence professionnelle** » organisée par la Région. À cette occasion, dix apprentis du département du Doubs ont été distingués pour leurs mérites et leur réussite.

Parmi eux, **Rémi Renoud**, habitant de Gennes, a été mis à l'honneur. Cette distinction récompense non seulement un parcours exemplaire, mais également un engagement et un sérieux qui honorent sa famille, son entreprise et notre commune tout entière. Au nom de l'équipe municipale, nous lui adressons nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de réussite pour la suite de son parcours.

- **Stationnement et circulation**

Des stationnements gênants sont constatés rue du Lavoir et devant la fontaine de l'ancienne fromagerie. Merci aux personnes concernées de cesser ces pratiques. Pour rappel, le stationnement sur les trottoirs et accotements n'est pas permis.

Des vitesses excessives sont également constatées à plusieurs endroits du village, notamment rue de la Maltière, y compris aux abords des chicanes récemment posées. Il est proposé de rappeler par peinture au sol la limite de vitesse de 30km/h dans ce secteur.

\*\*\*\*\*

**Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 09/10/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0018 – Edifier une ouverture ainsi qu'une bande verticale d'enduit gris en façade Nord – Chemin des Vernottes – parcelles cadastrées AB 205, 207 et 210

Le 28/10/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0019 – Edifier des panneaux photovoltaïques – rue du Murgelot – parcelle cadastrée AA 102

**Urbanisme : Transfert de permis d'aménager**

Le 16/10/2025 : permis d'aménager 025 267 23 C0002 T01 – Transfert de Permis d'Aménager comprenant ou non des démolitions – Rue de Besançon – parcelle cadastrée AA 155

**Etat civil :**

Le 27/09/2025 : naissance à Besançon d'Eva, dont les parents, Julien THOLOMIER et Morgane TOURNOUX sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Eva et félicitations aux heureux parents.

\*\*\*\*\*

**Date du prochain Conseil municipal :** lundi 8 décembre 2025